

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 22 MAI 2025

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 11

Représentés : 3

Absents : 1

Date de convocation : 16 mai 2025

Date d'affichage : 16 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux mai à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre – RETORNAZ Dominique – RIVAS Natacha – RETORNAZ André – MAGNIN Carine – GRANGE Guy - FEUTRIER Stéphanie – POIROT Marie - GRANGE Michel – ROCHARD Sophie – GIRAUD Nicolas

Étaient représentés : RAMBAUD Marie-Pierre (donne procuration à MAGNIN Carine) – MARTIN Jean-Marie (donne procuration à RETORNAZ Dominique) - RETORNAZ Lénaïck (donne procuration à ROCHARD Sophie)

Était absent : CLAPPIER Pascal

Madame POIROT Marie est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 25-05-077

Objet : Cession de l'ancien grand chapiteau – Modalités de mise en vente

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre Rougeaux, Maire.

Je vous rappelle que la Commune a fait l'acquisition cette année d'un nouveau grand chapiteau 15 m x 30 m pour remplacer l'ancien, acheté en 1999 pour la somme de 21 000 €.

Je vous propose de mettre en vente l'ancien chapiteau aux enchères sur le site dédié Agora Store/Web Enchères avec une mise à prix fixée à 5 000 €.

Un rapport de visite effectué par un bureau de vérification des chapiteaux tentes et structures a été effectué le 14/09/2023, et celui-ci est valable jusqu'au 13/09/2025.

Il sera précisé aux acheteurs potentiels de prendre connaissance de ce rapport qui sera mis à disposition dans l'offre d'enchères.

La vente sera conclue avec l'acheteur le plus offrant.

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 15 mai 2025, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Où l'exposé de Monsieur Rougeaux,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

➤ d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en vente l'ancien chapiteau aux enchères sur le site dédié Agora Store/Web Enchères avec une mise à prix fixée à 5 000 €, et de conclure la vente avec l'acheteur le plus offrant.

Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme
Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire
Transmission en Préfecture : 27/05/2025

Publication : 27/05/2025

Valloire, le 27/05/2025

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

